

## Procès-verbal du conseil d'école du 9 novembre 2021

### Début de séance 17h35

M. Bourdon remercie les membres du conseil de leur présence et désigne la secrétaire de séance : Mme Matuszczak. Il excuse la directrice pour son absence due à un arrêt maladie.

Un tour de table permet aux membres de se présenter. M. Bourdon rappelle les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'école :

### **ORDRE du JOUR**

#### **1. Le rôle du conseil d'école**

##### **Membres**

-Administration : Mme LUCHESSA, Directrice du primaire ; M. DORVILLE, Proviseur ; M. BAMBA, DAF ; M. MISIURNY, IEN

-Absents excusés : Mme LUCHESSA ; M. MISURNY

-Parents : Mme NDIADÉ BOUROBOU, Mme SARHAOUI, M. OKOLA, Mme LE MONNIER, Mme BERNARD, M. IKAMA, Mme NGOMA, M. AZIKA-YANGBATE, Mme OBAMBE, Mme Thiam, Mme SIERRA, Mme MOUKASSA BISSOMBOLO, Mme AMINE, Mme BELTRANDO, M. MAROUNI, Mme SOUESSOUE MOUEDI, M. D'ALMEIDA, Mme NICOLAS LARAICH

-Absents excusés : Mme AMINE, Mme BELTRANDO, M. MAROUNI. Mme MOUKASSA a été remplacée par M. MOUKASSA (il ne pourra donc pas voter ce soir)

-Enseignants : Mmes BANTSIMBA et BELLA (PS), Mmes ZALA et FELS (MS), Mmes STERIN et VERNEJOU(LGS), Mme MATA et M. TOCQUEVILLE (CP), Mme BEMBA et MM MILOUNGUI et BOURDON (CE1), Mmes COULIBALY et MOUCOUVEA (CE2), Mmes GRANET et MATUSZCZAK (CM1), Mmes MILOUNGUI et DARSEL (CM2)

-Absents excusés : Mme BANTSIMBA et Mme DARSEL

-Invités : M. VIGNACQ (COCAC),

M. NDAWANA, Mme BOESSL, Mme MAPA (anglais),

M. MARTIN et Mme DA PARE (remplaçant)

-Absents excusés : Mme MAPA

### **ATTRIBUTIONS**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école et notamment :

- Sur les structures pédagogiques
- Sur l'organisation du temps et le calendrier scolaire
- Sur le projet d'école
- Les conditions de scolarisation des élèves à besoins particuliers
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves

### **COMPOSITION**

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

#### **Les membres siégeant avec droit de vote :**

Le directeur de l'école

Les parents d'élèves élus (15) : 15 présents ce soir mais seulement 14 voteront car une représentante s'est fait remplacer par son mari.

Les maîtres de l'école (15). Comme 17 enseignants titulaires de classe sont présents, un tirage au sort a lieu et 2 ne voteront pas ce soir (Alice Stérin et Marie-Noëlle Matuszczak)

**Les membres siégeant avec voix consultative :**

Le chef d'établissement

Le directeur administratif et financier

Le COCAC

L'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

**FONCTIONNEMENT**

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.
- **Il adopte lors de la première réunion les modalités de vote :**

La proposition d'un **vote à main levée** pour toutes décisions soumises à réflexion dans le cadre des conseils d'école (présent et à venir) est proposée.

(Personnes votants : 15 enseignants + 14 parents)

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

La proposition est validée.

- Le procès-verbal de la réunion est dressé par son président, consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Il sera mis sur le site de l'établissement afin que les parents puissent le lire.

**2. Approbation du PV du conseil d'école du 15 juin 2021**

Le PV a été envoyé par mail et est déposé sur le site de l'école, ce qui avait été signalé aux familles en fin d'année, il ne sera donc pas relu.

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Le PV est validé.

**3. Bilan de la rentrée :**

❖ Effectifs à ce jour :

Maternelle : TPS : 5 - PS : 31 - MS : 44 - GS : 48 soit 128 élèves (contre 117 l'an passé, soit 11 élèves de plus).

Élémentaire : CP : 48 CE1 : 50 CE2 : 48 CM1 : 50 CM2 : 50 soit 246 élèves (contre 237 l'an passé, soit 11 élèves de plus)

TOTAL : 374 élèves (contre 354 élèves, soit 20 élèves de plus).

C'est donc un effectif qui est en hausse, certains élèves partis pour la pandémie sont revenus et il y a encore des listes d'attente sur certains niveaux.

❖ Nouveaux enseignants :

**CE1** : Mme Bemba et M. Miloungui, **CM1** : Mme Matuszczak, **CM2** : Mme Miloungui, **remplaçants** : M. Martin et Mme Da Paré

Actuellement M. Martin assure le congé maternité de Mme Bantsimba.

❖ Formation des enseignants :

Tous les enseignants bénéficient de 18 heures de formation pédagogique.  
 12 enseignants du primaire ont obtenu un stage de zone et 4 enseignantes un stage du ministère de l'Éducation Nationale qu'elles n'avaient pas pu faire en raison de la pandémie.  
 Nous avons 5 enseignants inscrits dans le dispositif des néo-recrutés 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année qui sont accompagnés de façon renforcée par l'EMFE et un accompagnant pédagogique.

❖ Suivi des élèves :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont été mises en place dans tous les niveaux rapidement après les évaluations de rentrée.  
 A partir du CP, une partie de l'enseignement d'anglais se fait en classe entière. L'enseignant de la classe va faire du co-enseignement dans la classe du même niveau.  
 Une psychologue scolaire a été recrutée au sein de l'établissement.  
 Des rendez-vous parents et des équipes éducatives ont eu lieu dès la première période afin de suivre au mieux les besoins des élèves.

**4. Modification et vote du règlement intérieur de l'école primaire**

Certains points du règlement peuvent être modifiés, ils sont soumis au vote (en rouge figurent des éléments qu'il serait nécessaire d'enlever et en vert les propositions).

Le règlement intérieur du lycée s'applique à l'école primaire. Quelques articles spécifiques à l'école primaire sont énoncés ci-dessous, qui amendent ou s'ajoutent au règlement intérieur du lycée.

1. HORAIRES DE L'ECOLE :

1.1. L'école maternelle :

***Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 14h45 à 16 h45. Seuls les élèves suivant les séances d'aide pédagogique complémentaire auront classe de 12h00 à 12 h30 les lundis et mercredis.***

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
7h45	classe	classe	classe	classe	classe
12h00					
12h00-12h30	APC	Interclasse	APC	Interclasse	
14h45					
16h45		classe		classe	

### 1.2. L'école élémentaire :

**Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 14h45 à 16 h45.**

**Seuls les élèves suivant les séances d'aide pédagogique complémentaire auront classe de 12h00 à 12h45 les lundis et mercredis.**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendred i
7h45	classe	classe	classe	classe	classe
12h00					
12h00-12h45	APC	Intercla sse	APC	Interclasse	
14h45					
16h45		classe		classe	

Au moment de la sortie, les élèves de l'école élémentaire sont accompagnés jusqu'au portail par les enseignants.

### 1.3. Disposition spécifique à l'école maternelle :

### 1.3. Disposition spécifique à l'école maternelle :

Les parents accompagneront et récupéreront leurs enfants en classe ou se feront remplacer par une personne qu'ils autoriseront par écrit et qu'ils présenteront au préalable au directeur, à l'enseignant et à l'assistante maternelle.

**Aucun enfant ne sera remis à une personne qui n'a pas été signalée par écrit, même si elle a un badge.**

Le matin, les parents ont également la possibilité de confier leurs enfants aux assistantes maternelles dès 7h15 **et 14h30**, sous la paillote. **L'après-midi, les parents doivent confier leur enfant aux ASEMs sous la paillote.**

*Le proviseur ajoute que les parents doivent être à l'heure car ces retards mobilisent du personnel de l'établissement. Et la récurrence des retards de certains parents n'est pas admissible.*

## 2. ABSENCES :

2.1. En cas d'absence d'un enseignant, les cours restent assurés dans la mesure du possible : les enfants ne sont donc pas renvoyés dans les familles.

2.2. En cas d'absence de votre enfant, veuillez prévenir au plus vite par téléphone puis faire parvenir un justificatif écrit précisant le motif de l'absence (feuille libre). En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra réintégrer l'école que muni d'un certificat de non-contagion et de bonne santé.

2.3. Une fréquentation régulière est indispensable pour assurer la réussite scolaire. A ce titre, les demandes de départ anticipé en vacances ou les retours tardifs ne seront pas recevables.

En maternelle, les parents ayant fait le choix d'inscrire leurs enfants à l'école s'engagent à leur faire fréquenter l'école assidument.

### 3. PONCTUALITE :

#### 3.1. Retard à l'arrivée à l'école :

Les retards ne sont pas tolérés, dans l'intérêt de la classe et des apprentissages du retardataire.

Les élèves retardataires ne pourront pas intégrer l'école sur la demi-journée du retard.

#### 3.2. Retard pour la récupération de l'enfant à la fin des cours :

**Lors des 2 premiers retards, un avertissement est adressé aux parents.**

**Au 3<sup>ème</sup> retard, une convocation sera faite chez la directrice.**

Discussion à mener sur une pénalité de retard : par exemple, au lycée Charlemagne de Pointe Noire effectuée 5 000 FCFA le ¼ d'heure de retard.

→ M<sup>me</sup> OBAME : Au Congo, les retards sont dû à un trafic routier difficile, souvent les routes sont bloquées.

→ M. BOURDON : dans ce cas la pénalité ne sera pas appliquée.

→ M. OKOLA : mettre à l'ordre du jour, la possibilité d'une garderie plutôt que des pénalités

La proposition de pénalité payante est déplacée à un prochain vote sur décision du proviseur.

### 4. RENCONTRE AVEC LES PARENTS :

4.1. Les parents d'élèves ne peuvent rencontrer les enseignants qu'à l'issue des cours, en dehors des heures de classe, après avoir pris rendez-vous au moyen du cahier de liaison. Ils ne peuvent en aucun cas déranger les enseignants pendant les heures de cours, y compris pendant les récréations.

4.2. Une rencontre parents-enseignant est organisée au sein de chaque classe en début d'année scolaire.

#### 5. SUIVI DE LA VIE DE L'ECOLE ET DU TRAVAIL SCOLAIRE :

5.1. Le cahier de liaison sert de lien entre la famille et l'école. Les parents doivent le consulter et le signer. **Pronote primaire permet également un échange entre la famille et l'école.**

5.2. Les cahiers de classe sont emportés régulièrement à la maison. Les parents doivent les signer et sont encouragés à suivre de très près le travail de leurs enfants.

5.3. Ouverture **du Livreval de Pronote Primaire** au semestre accompagnée d'une appréciation écrite au milieu du semestre pour l'élémentaire et en fin de chaque semestre pour la maternelle, les livrets doivent être consultés et signés par les parents sur **Livreval Pronote Primaire**. Des entretiens individuels pourront être organisés à la demande des enseignants ou des parents.

5.4. En fin de Grande section, le livret de compétences du socle commun est transmis aux parents pour signature. Ce livret suit l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Pour les CE2 et CM2, il est consultable sur **Livreval Pronote Primaire**.

#### 6. DISCIPLINE :

6. 1. Il est interdit d'apporter à l'école ni jouet, ni sucrerie (bonbons et sucettes), ni chips, ni soda, ni jeu, ni téléphone portable.

6.2. Durant les récréations, il est interdit de circuler dans les étages.

6.3. En cas de refus de l'élève de se conformer au règlement intérieur, le chef d'établissement peut prononcer un avertissement. Un deuxième avertissement entraîne une exclusion temporaire de 3 jours. Dans des cas graves, le conseil de discipline peut être saisi et prononcer l'exclusion définitive de l'enfant. L'instance d'appel dans ce cas est le conseil d'administration et le délai d'appel est de 7 jours courants à partir de la date de l'accusé de réception par les parents de la lettre annonçant l'exclusion.

#### 7. BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION :

7.1. La bibliothèque centre de documentation (BCD) est ouverte à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires.

7.2. Le prêt des livres est consenti à raison d'un ouvrage par semaine. L'élève pourra le garder 2 semaines au maximum. Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé **ou remboursé**.

7.3. Le calme doit être respecté à l'intérieur de la BCD et lors des déplacements.

## 8. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Une tenue de sport est exigée. Pour des raisons de sécurité, un enfant ne portant pas de tenue de sport ne pourra participer à l'activité. Des vestiaires étant mis à la disposition des élèves, il est recommandé, par mesure d'hygiène, qu'ils apportent leur tenue de sport dans un sac et qu'ils se changent.

Pour toute dispense de sport, un certificat médical est exigé.

## 9. INTERVENANTS EXTERIEURS :

Des personnes ne faisant pas partie de l'équipe pédagogique peuvent intervenir à l'école, après agrément écrit du directeur et sous la directive pédagogique de l'enseignant.

---

Pour	28
Abstention	0
Contre	1

**Ces modifications sont validées (sous condition que la pénalité des 5000f soit différée à un prochain conseil pour en débattre en amont).**

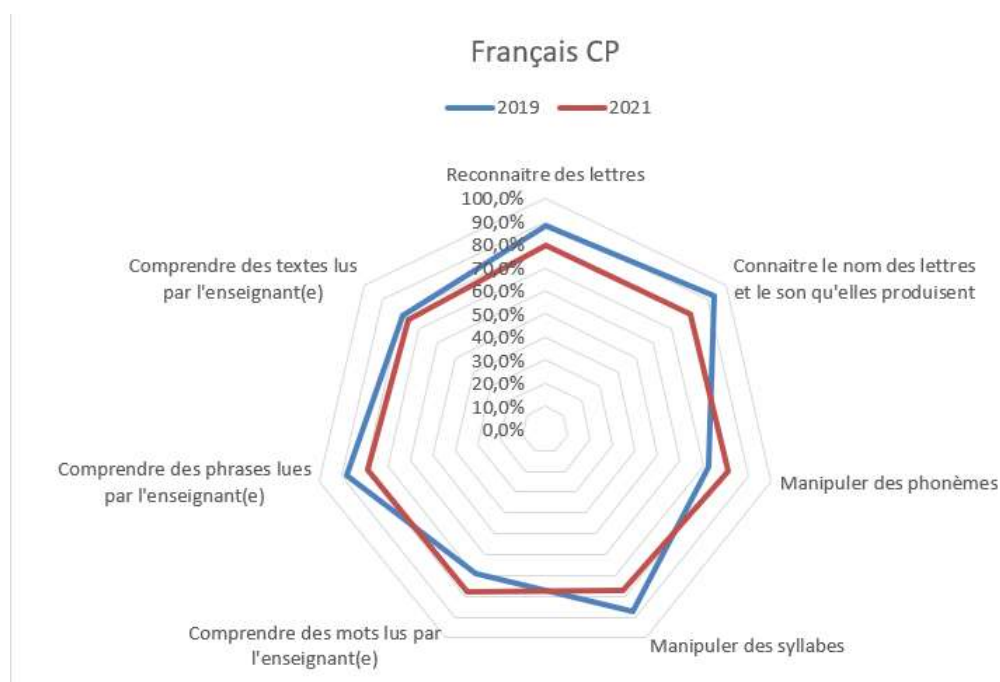
### 5. Les évaluations nationales CP et CE1

- Objectifs des évaluations nationales :
  - Donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser (une expertise complémentaire à celle du professeur),
  - Permettre d'avoir localement des éléments pour aider le directeur, le bureau de l'inspection et les formateurs dans le pilotage de proximité,
  - Ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes (PFP de la zone).
- Aide à la compréhension :
  - De 66 à 100% ----> Elèves au-dessus du seuil
  - De 50 à 65% ----> Elèves fragiles
  - De 33 à 49% ----> Elèves à besoin
  - De 0 à 32% ----> Elèves à besoin en grandes difficultés

- Pour les CP :  
 Moyenne de la classe en français : 79%

	2019	2021
Comparer des suites de lettres	95%	
Reconnaitre des lettres	88%	80,00%
Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent	93%	80,00%
Manipuler des phonèmes	72%	81,00%
Manipuler des syllabes	87%	77,00%
Comprendre des mots lus par l'enseignant(e)	69%	78,00%
Comprendre des phrases lues par l'enseignant(e)	88%	79,00%
Comprendre des textes lus par l'enseignant(e)	79%	76,00%

		Phonologie : manipuler les syllabes	Reconnaitre des lettres dans une suite de lettres (discrimination visuelle)	Connaitre le nom des lettres	Phonologie : Manipuler les phonèmes	Compréhension orale: Comprendre des phrases lues par l'adulte	Compréhension orale: Comprendre des mots donnés par l'adulte	Compréhension orale: Comprendre un texte lu par l'adulte
Par groupes de compétences (nbre élèves)	De 66 à 100%	34	39	38	39	37	38	35
	De 50 à 65%	7	5	5	4	4	4	6
	De 33 à 49%	3	0	1	1	3	2	3
	De 0 à 32%	0	0	0	0	0	0	0
	Nbre élèves	44	44	44	44	44	44	44



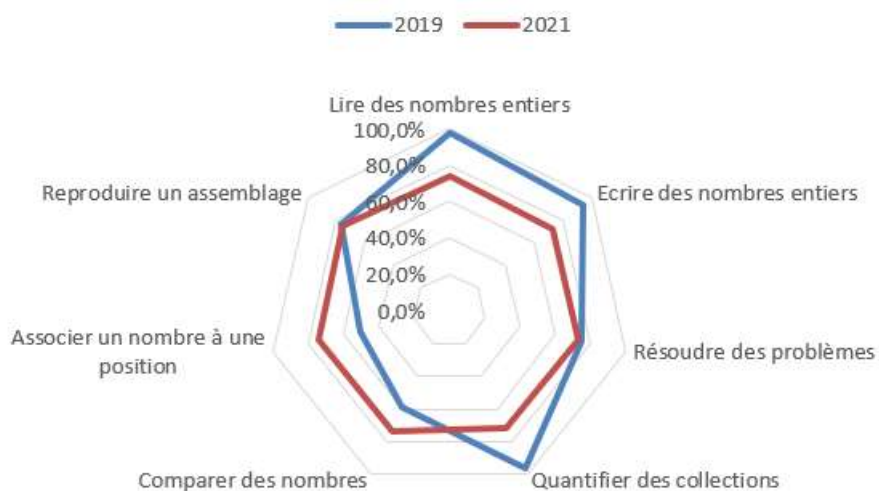


Moyenne de la classe en mathématiques : 75%

	2019	2021
Lire des nombres entiers	97,9%	73,7%
Ecrire des nombres entiers	94,0%	72,4%
Résoudre des problèmes	74,4%	72,8%
Quantifier des collections	95,9%	72,1%
Comparer des nombres	59,3%	73,4%
Associer un nombre à une position	50,4%	73,7%
Reproduire un assemblage	76,7%	75,1%

Reconnaitre des nombres sous la dictée	Résoudre des problèmes	Dénombrer une collection jusqu'à 10 et l'associer à un chiffre	Ecrire des nombres sous la dictée	Comparer des nombres	Placer un nombre sur une ligne numérique	Reproduire des assemblages	
33	33	34	36	36	34	35	De 66 à 100%
8	8	6	4	5	7	7	De 50 à 65%
3	3	4	4	3	2	1	De 33 à 49%
0	0	0	0	0	1	1	De 0 à 32%
44	44	44	44	44	44	44	Nbre élèves

### Mathématiques CP



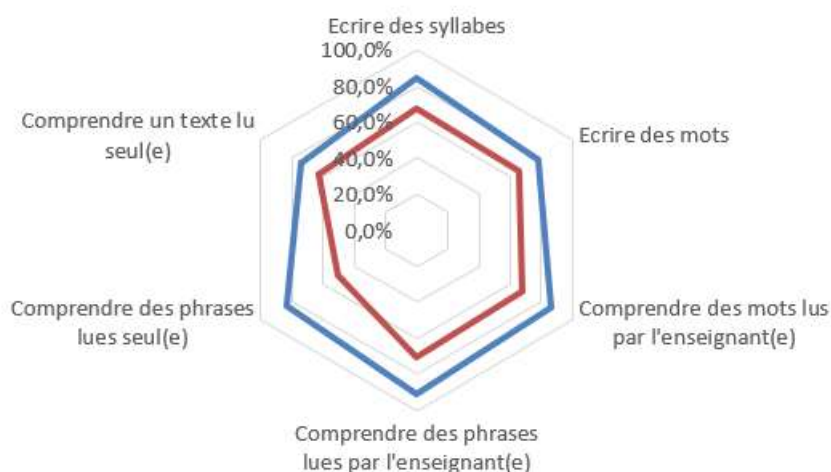
- Pour les CE1 :  
 Moyenne de la classe en français : 61%

	2019	2021
Ecrire des syllabes	84,2%	67,3%
Ecrire des mots	77,9%	65,9%
Comprendre des mots lus par l'enseignant(e)	85,8%	68,2%
Comprendre des phrases lues par l'enseignant(e)	91,3%	70,3%
Comprendre des phrases lues seul(e)	83,8%	50,2%
Comprendre un texte lu seul(e)	74,2%	62,7%
Lire à voix haute des mots	50,94	57,4
Lire à voix haute un texte	60,49	44,2

	De l'oral à l'écrit: écrire des syllabes dictées	De l'oral à l'écrit: écrire des mots dictés	Compréhension orale: comprendre des mots lus par l'adulte	Compréhension orale: comprendre des phrases lues par l'adulte	comprendre un texte lu seul-e	comprendre des phrases lues seul-e	lire des mots à voix haute	lire un texte à voix haute
<b>De 66 à 100%</b>	31	32	34	37	26	22	21	12
<b>De 50 à 65%</b>	6	4	3	1	9	5	8	8
<b>De 33 à 49%</b>	3	2	1	0	3	3	9	8
<b>De 0 à 32%</b>	7	9	9	9	9	17	9	19
<b>Nbre élèves</b>	47	47	47	47	47	47	47	47

### Français CE1

— 2019 — 2021



Moyenne de la classe en mathématiques : 58 %

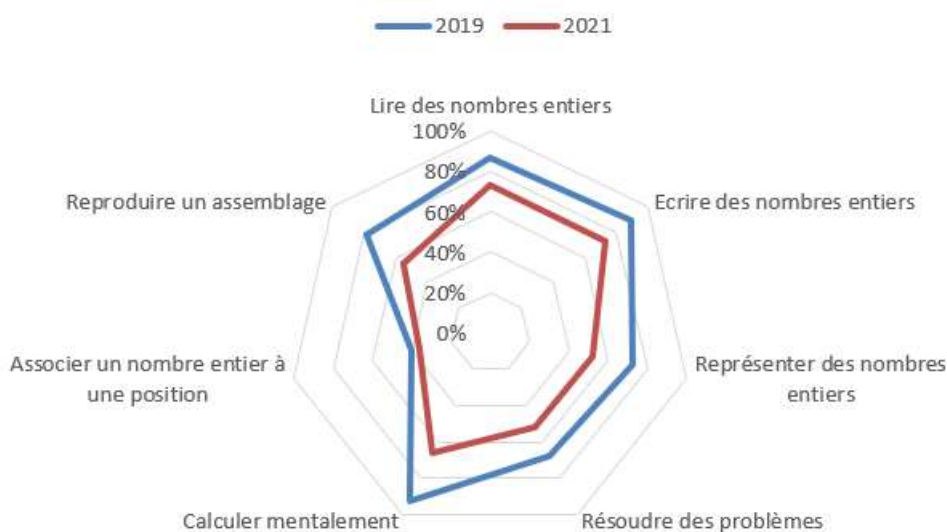
	2019	2021
Lire des nombres entiers	87%	72,9%
Ecrire des nombres entiers	90%	72,9%
Représenter des nombres entiers	72%	51,7%
Résoudre des problèmes	68%	51,7%
Calculer mentalement	92%	65,9%
<b>Additionner</b>	50%	
<b>Soustraire</b>	42%	
Associer un nombre entier à une position	40%	36,0%
Reproduire un assemblage	79%	55,0%

Réaliser des calculs en ligne (2021)

54

Reconnaitre des nombres sous la dictée	Résoudre des problèmes	Représenter des nombres entiers	Ecrire des nombres sous la dictée	Réaliser des calculs en ligne	Calculer mentalement	Placer un nombre sur une ligne numérique	Reproduire des assemblages
32	18	16	34	20	33	7	24
7	10	12	4	6	4	7	7
1	9	6	1	6	0	13	0
7	10	13	8	15	10	20	16
47	47	47	47	47	47	47	47

### Mathématiques CE1



### 6. Les projets 2021-2022

Un tour de table est effectué afin que chaque enseignant présente rapidement les projets de sa classe ou du niveau de classe avec lequel il travaille.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Semaine du Goût	X	X	X	X	X	X	X	X
Lectures orales plaisir			X	X			X	X
Un potager à l'école	X	X						
Brazza by bus								X
Ecole et cinéma	X	X	X	X	X	X	X	X
Spectacle de Noël				X	X	X	X	X
Carnaval	X	X	X	X	X	X	X	X
Grande lessive	X	X	X	X	X	X	X	X
Spectacle de l'école	X	X	X	X	X	X	X	X
Questions pour un champion							X	X
Kangourou des mathématiques						X	X	X
Co-intervention en mathématiques CM2-6 <sup>e</sup>								X
Projet "Ao Show" danse et percussions avec des bambous "							X	
Projet " Les écrivains en herbe "							X	
Projet tablettes numériques			X	X			X	X
Projet "Les Rats conteurs"			X				X	
Élevage de grenouille et sortie au parc zoologique		X						
Projet : mon Noël en Afrique		X				X		
Projet poterie			X					
Projet fresque			X					
Projet film d'animation			X					
Exposition à l'IFC				X			X	
Projet développement durable (sortie pépinière et ferme)			X	X				
Semaine des lycées français du monde				X	X	X		
Projet comédie musicale					B			
Projet autour de la production d'écrits						A		
Projet course d'orientation								X
Correspondance avec une classe de Guinée								A
Projet Spell it			X	X	X	X	X	X
Projet padlet anglais		X	X	X	X	X	X	X

**7. Questions enseignants :**

- Avoir de l'eau potable en fontaine pour les élèves : M. BAMBA (DAF) répond que c'est une question qui ne peut pas se régler dans un conseil d'école mais dans un conseil d'établissement car cela concerne tout le monde. Il semble tout de même difficile à envisager étant donné le budget que cela représenterait. A soumettre aux votes.
- Horaires : évoqué déjà l'année dernière, nécessité d'une commission des horaires pour y réfléchir et trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Faire une synthèse de tous les avis et décider même si les travaux et nouvelles structures pourraient changer les données.  
Mme Bernard souligne que cette question préoccupe beaucoup les parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h21.

La secrétaire de séance,  
Mme MATUSZCZAK

Le président,  
M. BOURDON

